



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 040-264004292-20260312-260312H2005H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le douze mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 11 mars 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Laurent NOLIBOIS, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Armandine BEAUGIER, Christian BENESSE, Muriel BERGES, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean-Marie DOUTHE, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Francine COUDROY, Véronique TOUYA

Pouvoirs :

Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Bernard POCH a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Michèle PROSPER a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	19
Pouvoirs	4
Votants	23

N° 20260312-007

CIAS - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU l'avis du comité social territorial en date du 26 février 2026,

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade 2026, aux augmentations de quotité horaire, aux recrutements à prévoir et aux différentes mobilités (démission, retraite, disponibilité...).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

La mise à jour du tableau des effectifs du CIAS comme suit :

FILIERE	Catégorie	Grade	ETB	Durée hebdomadaire	Total postes ouverts	A créer	A supprimer	Pourvus	Vacants
Administrative	A	Attaché principal	CIAS	35	1			1	0
			POLE EHPAD	35	2			2	0



	B	Rédacteur principal de 2ème classe	CIAS	35	1	1		1	1
			POLE DOMICILE	35	1			1	0
		Rédacteur	POLE DOMICILE	35	2			1	1
	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	CIAS	35	1			1	0
			POLE DOMICILE	35	4			3	1
			POLE EHPAD	35	2			2	0
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	CIAS	35	1			1	0
			POLE DOMICILE	35	1				1
			POLE EHPAD	17,5	1			0	1
		Adjoint administratif territorial	CIAS	35	1			0	1
			POLE DOMICILE	35	3			3	0
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	POLE EHPAD	35		1			1
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	POLE EHPAD	35	1			1	0
	C	Adjoint d'animation	POLE EHPAD	35	1			1	0
Médico-social	A	Médecin hors classe	POLE EHPAD	7	1			1	0
				14	1			0	1
				5,31	1		1	0	0
		Cadre de santé	POLE EHPAD	35	1			1	0
		Infirmier en soins généraux hors classe	POLE DOMICILE	35	1			1	0
			POLE EHPAD	35	3			3	0
		Infirmier en soins généraux	POLE DOMICILE	35	1			1	0
			POLE EHPAD	35	8			8	0
				24,5	2			1	1
		Assistant socio-éducatif	POLE DOMICILE	35	1			1	0
		Psychologue hors classe	POLE EHPAD	35	2			2	0
		Ergothérapeute	POLE EHPAD	35	2			2	0



	B	Aide-soignant de classe supérieure	POLE EHPAD	35	21			20	1
		Aide-soignant de classe normale	POLE EHPAD	35	17			14	3
	C	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	POLE EHPAD	35	3			2	1
		Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	POLE EHPAD	35	6			3	3
		Auxiliaire de soins principal de 2nde classe	POLE DOMICILE	30	1				1
				27,5	2			1	1
Sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	POLE EHPAD	35	3	3		2	4
	C	Agent social principal 1ère classe	POLE DOMICILE	35	2			2	0
	C	Agent social principal 1ère classe	POLE DOMICILE	27,5	8			6	2
		Agent social principal 1ère classe	POLE DOMICILE	22,5	1			1	0
			POLE DOMICILE	20	1			1	0
			POLE DOMICILE	17,5	2			1	1
	C	Agent social principal 2ème classe	POLE EHPAD	35	13	2		12	3
			POLE DOMICILE	28	1			1	0
				27,5	11	1		7	5
				21	1			1	0
				20	1				1
				18	1			1	0
				17,5	3			2	1
		Agent social territorial	POLE EHPAD	35	15			14	1
			POLE DOMICILE	28	1				1
				27,5	45			28	17
				25	1				1
				21	1			1	0
				18	1				1
				17,5	30			8	22
Technique	B	Technicien	POLE EHPAD	35	1				1



		Adjoint technique principal de 1ère classe	POLE EHPAD	35	5		1	2	2
		Adjoint technique principal de 2ème classe	POLE EHPAD	35	4		2		2
		Adjoint technique	CIAS	35	1			1	0
			POLE EHPAD	35	15		2	13	0
					265	8	6	183	84

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 3

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 17 MARS 2026

Patricia LOUBERE

La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

Patricia LOUBERE